

L'actu ENVIRONNEMENT de votre territoire



Eau potable : une nouvelle station de déferrisation

En juin dernier, après sept mois de travaux, l'unité d'élimination du fer des Landes, à Pocé-sur-Cisse, a été mise en service. Elle remplace l'ancien équipement et va permettre d'améliorer la qualité de l'eau distribuée dans trois communes du territoire.

Le fer est l'un des métaux les plus abondants de l'écorce terrestre, et on le rencontre naturellement dans l'eau. S'il ne présente aucun danger pour la santé humaine et pour l'environnement, il peut colorer l'eau et tâcher (le linge, les sanitaires), ou encore donner un goût métallique et une odeur putride à l'eau, rendant sa consommation désagréable. Il peut aussi être à l'origine de la corrosion des canalisations... Dans les eaux de surface, bien aérées, l'élimination du fer dissous se fait naturellement. Mais

dans les eaux souterraines, le fer reste en solution. L'eau captée à Pocé-sur-Cisse, dans la nappe phréatique du Cénomien, en contient ainsi 0,7 milligramme par litre quand le taux maximum autorisé dans l'eau potable est de 0,2 mg / litre.

Pour améliorer la qualité de l'eau « brute » avant sa distribution, un traitement d'élimination du fer doit donc être effectué en station de déferrisation. Ce traitement dit « physico-chimique », est obtenu par aération de l'eau (le dioxygène de l'air favorise l'oxy-



➤ A gauche, l'eau brute (rosée), à droite, l'eau traitée (incolore).

dation du fer) puis par son passage dans un filtre à sable (pouzzolane) où l'oxyde de fer se dépose. L'eau « filtrée » subit ensuite un traitement au chlore (désinfection) pour devenir propre à la consommation. Cette eau « traitée » peut être envoyée dans le réseau d'adduction en eau potable. La nouvelle station de déferrisation de Pocé, dont la construction a nécessité un investissement de 418 350 €, a une capacité de traitement de 80 m³ / heure. Elle dessert une partie des communes de Pocé-sur-Cisse et de Nazelles-Négron, ainsi que le village de Montreuil-en-Touraine. ■



➤ Le bâtiment a été conçu par l'atelier d'architectes B. Penneron (à Tours).

ET AUSSI

Signaler une anomalie...

Pour signaler une fuite (après vous être assuré qu'elle n'est pas localisée dans votre partie privative), un incident concernant la qualité de l'eau, ou un événement anormal touchant le réseau (une coupure par exemple), contactez l'entreprise en charge de la gestion dans votre commune de résidence.

➤ Amboise, Cangey, Chargé, Limeray, Lussault-sur-Loire, Montreuil-en-Touraine, Mosnes, Nazelles-Négron, Noizay, Pocé-sur-Cisse, Saint-Ouen-les-Vignes, Saint-Règle, Souvigny-de-Touraine :

Véolia Eau, du lundi au vendredi de 8h à 18h, au 0 969 323 529.

➤ Neuillé-le-Lierre : SAUR, du lundi au vendredi de 8h à 18h au 02 47 23 64 99.

Ces interlocuteurs sont également à votre service pour toute ouverture ou résiliation d'abonnement, pour le règlement de votre facture d'eau, ou pour vous aider à interpréter cette dernière.





EN CHIFFRES

36 565 €

Les coûts évités par Val d'Amboise grâce à la prise en charge des frais de collecte et de traitement par l'éco-organisme Eco-systèmes, soit 233 € en moyenne par tonne de DEEE.

9 260 €

Les soutiens financiers versés par Eco-systèmes pour le tri et la valorisation des DEEE (+ 31 % par rapport à 2015).

ZOOM SUR

La collecte des DEEE

Vous êtes toujours plus nombreux à ramener vos vieux appareils électriques et électroniques à la déchetterie. Grâce à votre geste de tri, la valorisation de ces déchets a progressé en 2016.

Malgré cette hausse de 32 %, la performance du Val d'Amboise se situe en dessous de la moyenne nationale. Il reste encore de nombreux appareils (électroménager, vieux téléphones portables...) qui sont oubliés au fond d'un tiroir, d'un garage ou même déposés par inadvertance dans les bacs jaunes et ne pourront être recyclés... Faites de la place, rapportez vos DEEE en déchetterie, en magasin ou mieux, pour ceux qui fonctionnent encore, faites

un don à une association de l'économie solidaire (Emmaüs, Envie...) pour contribuer à créer des emplois et offrir une seconde vie à vos objets. En 2017, plus de 7 000 personnes en France travaillent dans la filière DEEE, dont 2 700 dans le secteur du réemploi et de la réutilisation. ■

Plus d'infos : les consignes de tri des DEEE sont sur le site www.cc-valdamboise.fr/habiter/dechets-menagers/dechetteries/

LE MOT

Dépolluer

C'est l'une des raisons d'être de cette filière de valorisation : extraire puis neutraliser les substances potentiellement dangereuses présentes dans les DEEE. La collecte sur Val d'Amboise a permis de traiter 23,7 tonnes de gaz CFC, mercure, PCB, métaux lourds, verres au plomb ou au baryum... En faisant traiter vos DEEE dans des filières agréées, vous contribuez à la protection de notre environnement en limitant l'impact de ces substances sur le réchauffement climatique, les milieux naturels, les organismes vivants, et au final votre santé !

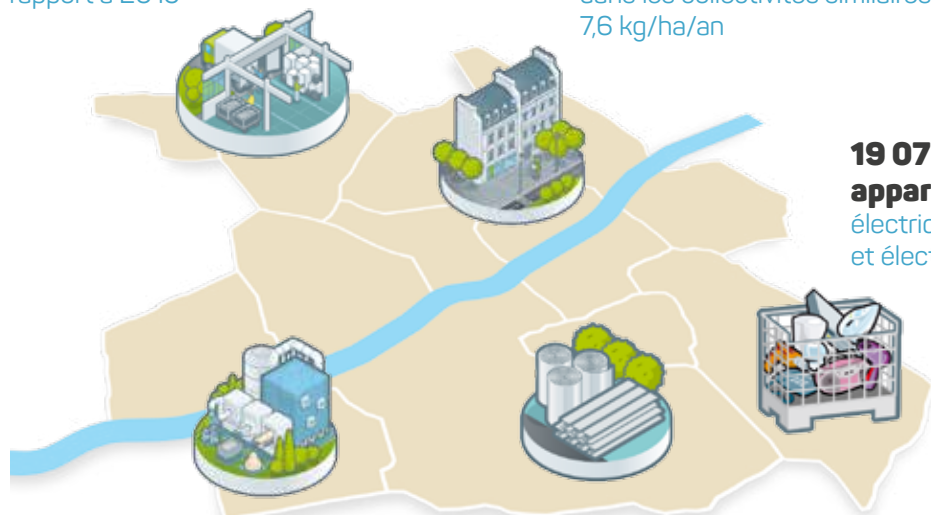
EN PRATIQUE

Les chiffres clés



157,2 tonnes collectées
soit une évolution de + 32 % par rapport à 2015

5,6 kg d'appareils
par habitant et par an. Moyenne dans les collectivités similaires : 7,6 kg/ha/an



19 073
appareils
électriques
et électroniques

847 tonnes de CO2
économisées, soit l'équivalent
de 5 762 km en voiture

127 tonnes de matières recyclées
14 t valorisées énergétiquement,
17 t éliminées en installations spécialisées

Que devient le tout-venant déposé en déchetterie ?



Le centre de tri et d'enfouissement de Chanceaux-près-Loches.

Depuis plusieurs années, la part des déchets non valorisables déposés en déchetterie est en progression, ce malgré la mise en place de nouvelles filières de valorisation-matière, comme la benne destinée au mobilier installée en janvier 2016. Plus de 2 000 tonnes sont ainsi collectées chaque année, et cela représente près de 28 % du tonnage total de la déchetterie. Il semble que les bennes tout-venant soient confondues à tort avec des bennes « fourre-tout » ou « dépose rapide ». Quotidiennement, des déchets valorisables (carton, mobilier, bois, textiles...) y sont déposés par manque de temps et par absence de tri de leurs propriétaires...

Leur élimination - par enfouissement sur le site Coved de Chanceaux-près-Loches - a coûté près de 207 000 € à la communauté de communes l'an passé. Cette filière réservée aux déchets non valorisables, doit rester le dernier recours lorsque qu'il n'y a pas de possibilité de tri en amont. De cette façon, il sera possible de réduire la part de ces déchets dans les dépenses du service public de collecte, qui sont directement répercutées sur le montant de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

Plus d'infos : www.cc-valdamboise.fr/habiter/dechets-menagers/dechetteries/

JAMAIS DANS LA BENNE À TOUT-VENANT !



Préparez votre visite à la déchetterie

Le sens de circulation, ou « circuit » de la déchetterie, a été conçu pour vous permettre de déposer en dernier les déchets qui ne sont pas valorisables dans deux bennes « tout-venant ». Vous devez donc préparer votre visite en triant et en regroupant vos déchets par catégories (DEEE, gravats, bois, déchets chimiques, végétaux, mobilier, carton...), puis en organisant votre coffre ou remorque, en plaçant les déchets valorisables sur le devant. Vous garderez les déchets destinés aux bennes à tout-venant, situées en bout de circuit, pour la fin de votre passage.

LA QUESTION

Le tout-venant est-il trié ?

Non. Les bennes de tout-venant sont directement transférées au centre d'enfouissement Coved, à Chanceaux-près-Loches. Aucun tri n'est réalisé pour récupérer les matériaux valorisables, car il serait trop difficile et coûteux à effectuer. Ainsi, des déchets qui pourraient être recyclés dans une filière adaptée sont enfouis, et ne peuvent être valorisés énergétiquement que pour la fraction organique (déchets fermentescibles). L'erreur de tri ou d'inattention ne peut être « rattrapée ». La qualité du geste de tri est donc essentielle.



BLOC NOTE

Filmez la la transition

Depuis sept ans, le CLER, réseau pour la transition énergétique, organise un concours annuel de courts-métrages, « CLER Obscur », qui récompense des films courts (moins de 15 minutes) sur le thème de la transition énergétique. Énergies renouvelables, mobilité durable, économies d'énergie... ces vidéos peuvent témoigner d'une expérience énergétique à l'échelle d'une ville ou d'un village, ou donner la parole aux citoyens. Inscription jusqu'au 15 novembre 2017.

Plus d'infos :
www.cler-obscur.fr

Plus de confort, moins de dépenses...

Vous êtes propriétaire de votre logement depuis plus de 15 ans, et ce dernier est mal isolé et/ou mal chauffé ? Le conseil départemental et ses partenaires peuvent aider à financer vos travaux. Après un premier contact permettant de vérifier si vous êtes éligible, l'association SOLIHA se déplace à domicile pour préciser vos besoins et vous conseiller.

Plus d'infos : contacter l'association SOLIHA
02 47 38 58 49

Plan climat : l'état des lieux

Première pierre du futur PCAET, le diagnostic climat-air-énergie a été réalisé de janvier à mai 2017. Il révèle un territoire vulnérable au changement climatique et dépendant sur le plan énergétique...

Les enjeux thermiques du bâtiment sont au premier plan en matière de consommation d'énergie : 47 % des logements du territoire ont en effet été construits avant la première réglementation thermique (1974) et 43 % sont des services pas des énergies fossiles. La mobilité des citoyens, qui génère 40 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) est également très dépendante du pétrole et du véhicule particulier, 64 % des déplacements du quotidien et 89 % des trajets domicile-travail se faisant en voiture. Au total, le territoire « absorbe » 756 gigawatts par an, alors qu'il n'en produit que 155, avec une part d'énergie renouvelable insuffisante (7 %) et qui ne progresse pas.

Les enjeux prioritaires

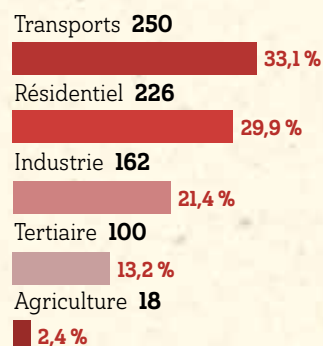
« Ce bilan donne la mesure du chemin à parcourir et les orientations à suivre pour adapter le territoire et ses activités, afin de les rendre moins vulnérables, au réchauffement climatique », commente Christophe Ahuir, Vice-président de la CCVA délégué à la Transition énergétique. A commencer par la réduction de la facture énergétique, en particulier dans le domaine du bâtiment et des transports.

Le développement de la production énergétique locale sous différentes formes (bois, méthanisation) pourrait ainsi permettre de baisser le montant de la contribution au service public de l'électricité (CSPE) du territoire qui atteint aujourd'hui 4,6 M€ (pour seulement 370 000 € de CSPE positive liée à la production locale d'électricité renouvelable). « Il est également urgent d'anticiper la modification du climat dans l'activité de construction, dans la prévention des risques et dans les activités économiques, poursuit M. Ahuir. Cela passe par l'implication généralisée de l'ensemble du territoire dans le Plan climat air énergie : panel citoyen, scolaires, habitants, entreprises industrielles et agricoles, et bien entendu, la communauté de communes. » Au sein de la CCVA, qui a fait son bilan carbone cette année, les services sont mobilisés pour définir des actions vertueuses et partagées, avec l'objectif de réduire l'impact de ses bâtiments et activités. A suivre... ■

Plus d'infos : retrouvez le diagnostic sur le site : www.planclimat.cc-valdamboise.fr/public/

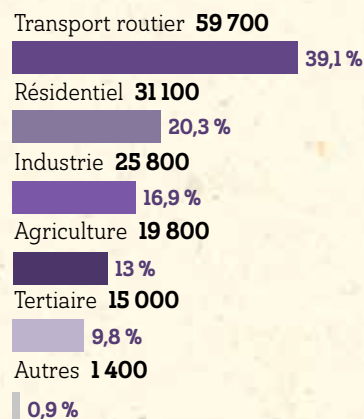
CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE en GWh ⁽¹⁾

(1) en gigawatts / heure



ÉMISSIONS DE GES en Teq CO2 ⁽²⁾

(2) en tonnes équivalent CO2



756 Gigawatts

La consommation énergétique annuelle du territoire pour un montant de 69 M€. 155 GWh sont produits localement, dont 7 % d'énergie renouvelable.

152 800

En tonnes, les émissions annuelles du territoire. Une tonne de CO2 équivaut à un an de chauffage au gaz pour un trois pièces, ou à un aller-retour Paris-New York en avion.

3 500

Le nombre de déplacements domicile-travail sur le territoire par jour. Seulement 31 % des habitants travaillent dans leur commune de résidence. Et 46 % travaillent en dehors du territoire (contre 37 % en 2006).